



-----  
**COUPON REPONSE à joindre au dossier et à retourner en Mairie avant le 07 juillet 2023**  
-----

**Acceptation du règlement du périscolaire et de la charte de vie commune 2023-2024 :**

L'inscription d'un enfant à l'accueil périscolaire (*cantine, garderie*) vaut acceptation du présent règlement et de la charte de vie commune.

Nom(s) de(s) l'enfant(s) : .....

Nom des parents : .....

Date : .....

Signatures des parents :

*Précédées de la mention « Lu et approuvé »*